

AFFAIRE N°31:

OBJET: Acquisition d'un terrain de 4 250m² cadastré section DH N°65, appartenant à Monsieur Jean-Claude PAYET, en vue de la réalisation de la ZAC de Bellepierre

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La SEDRE a négocié l'acquisition d'un terrain non bâti de 4 250m² cadastré section DH N°65, appartenant à Monsieur Jean-Claude PAYET, nécessaire à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre.

Un accord ayant été conclu sur le prix de 650 000 Francs, compatible avec l'estimation des Domaines, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908-article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Finances : favorable
- Cadre de Vie : favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 13/03/1984